

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(Attestation établie sur le fondement des articles L. 625-2-1 et R. 625-15-1 du code de la sécurité intérieure afin d'être employé ou affecté pour participer à une activité de formation aux activités privées de sécurité)

Je, soussigné(e), _____,

Né(e) le _____ à _____,

demeurant _____

et recruté(e) en qualité de formateur au sein de _____

à compter du _____ .

atteste sur l'honneur que je ne me trouve pas dans l'un des cas d'exclusion mentionnés à l'article L. 625-2-1 du code de la sécurité intérieure, c'est-à-dire que je ne fais pas et n'ai jamais fait l'objet d'un retrait de carte professionnelle ni d'une interdiction temporaire d'exercice en application de l'article L. 634-4 du code de la sécurité intérieure.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

À _____, le _____.

Signature

* Conformément aux articles L. 625-2-1 et R. 625-15-1 du code de la sécurité intérieure, la présente attestation doit être remise par le formateur au prestataire de formation qui l'emploie. Cette attestation est conservée par le prestataire de formation et doit être remise aux agents du CNAPS en cas de contrôle.

* Aux termes de l'article R. 625-15-1 précité, les formateurs sont tenus d'informer le prestataire de formation de tout changement dans leur situation relatif à la présente attestation.

* Le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende (article 441-7 du code pénal).